



Bilan de la concertation du public de la révision allégée n°7 PLU de la commune de Rochechouart

Les modalités de concertation de la révision allégée n°7 du PLU de Rochechouart.

Le conseil municipal de Rochechouart a prescrit la révision allégée n°7 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 9 décembre 2024, fixant les modalités de concertation.

La délibération de prescription a fixé les modalités de concertation suivantes :

- Information générale sur la révision allégée n°7 sur le site internet de la commune, affichage en mairie et sur les panneaux de communication dans les villages, dossier consultable en mairie, formulaire de concertation du public en ligne sur le site internet de la ville.

L'article L.103-4 du code de l'urbanisme précise que la concertation doit avoir une durée suffisante et des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet.

Le délai de la concertation du public a été fixé à 2 mois, du 17 novembre 2025 au 17 janvier 2026.

Dispositif de concertation mise en place durant la procédure.

La prescription de la révision allégée n°7 a été prise par le conseil municipal de Rochechouart le 9 décembre 2024. La communauté de communes POL a pris la compétence PLU sur le territoire communautaire le 14 novembre 2024, devenue effective depuis le 14 février 2025. Dans ce cadre l'EPCI est amené à continuer et à terminer les procédures de révision en cours des PLU concernés. C'est dans ce cadre que la commune de Rochechouart, par délibération en date du 17 novembre 2025, a donné son accord à la communauté de communes POL pour la poursuite de la procédure engagée par la commune.

La communauté de communes, a fait procéder, conformément aux modalités prévues lors de la prescription, aux mesures suivantes :

- mise à disposition du dossier de révision en mairie (aux horaires d'ouverture au public), ainsi que le formulaire de consultation du public permettant de poser des questions ou effectuer des remarques sur le projet de révision.

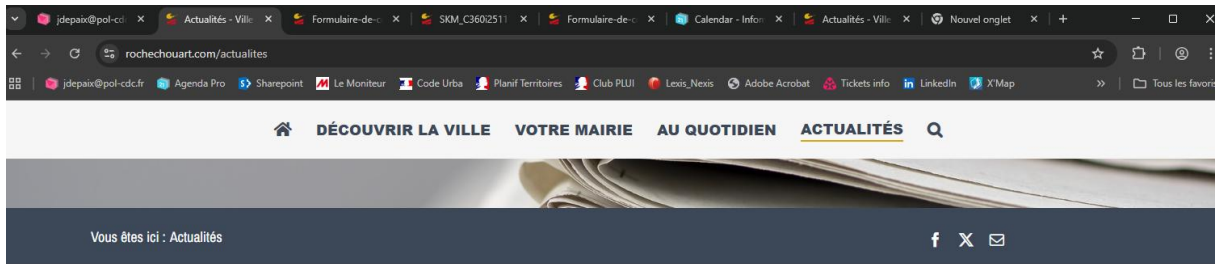
- mise en ligne des modalités de concertation du projet de révision, et du formulaire de consultation du public.

- affichage des modalités de concertation de la procédure de révision, sur les panneaux informatifs des villages du Maine, de Cramaux, Biennac, La Chassagne, Bois Chenu et l'Age.

A l'issue de la période de concertation, il est à noter qu'aucune remarque, observation, question, n'ont été émises par la population.



Mise en ligne, site internet de la commune de Rochechouart du 17 novembre 2025 au 20 janvier 2026 :



FILTRE LES ACTUALITÉS



Révision allégée n°7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
17/11/2025 | Tags: PLU

Prescription de la révision allégée n°7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Rochechouart.



CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 17 novembre 2025
14/11/2025

Le Conseil Municipal se réunira à l'Hôtel de Ville (salle Léon Pagnoux) le lundi 17 novembre 2025 à partir de 18h00.



LA FIESTA DES ADOS

VENDREDI 12 DÉCEMBRE 20H - 23H
MAISON DU TEMPS LIBRE
Salle Catherine Philippe - 43, avenue Jean Jaures

Fiesta des ados
8/11/2025

La Ville de Rochechouart en lien avec le ROC ADOS et le Collège Simone Veil de Rochechouart organise sa quatrième « Fiesta des ados » qui sera animée une nouvelle fois animée par « Chris le DJ ».



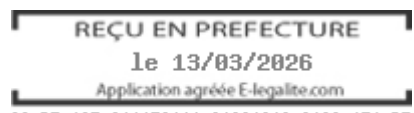
Prescription de la révision allégée n°7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Rochechouart.

Par délibération n° 2024/0912/05 du 9 décembre 2024

Par délibération n° 2024/0912/05 du 9 décembre 2024, le conseil municipal de la commune de Rochechouart a décidé de prescrire la révision allégée n°7 du PLU sur la commune et a fixé les modalités de concertation à savoir :

- un formulaire de concertation est disponible ci-dessous
- l'affichage en mairie et sur les panneaux de communication dans les villages du Maine, de Craumaux, Biennac, La Chassagne, Boischemu et l'Age.
- la possibilité de consulter le dossier de révision allégée en mairie (aux horaires d'ouverture au public).

[Formulaire de consultation du public_revN7_Rochechouart](#)
[Avis_aff_precription_concertation_RévN7_PLU_Rochechouart](#)



Affichage des modalités de concertations dans les villages :



AVIS D’AFFICHAGE

Prescription de la révision allégée n°7 du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de la commune de Rochechouart

Par délibération n° 2024/0912/05 du 9 décembre 2024, le conseil municipal de la commune de Rochechouart a décidé de prescrire la révision allégée n°7 du PLU sur la commune et a fixé les modalités de concertation à savoir :

- la consultation possible des informations générales sur la révision allégée n° 7 sur le site de la ville www.roychehouart.com,
- un formulaire de concertation sera disponible en ligne sur le site de la ville.
- l’affichage en mairie et sur les panneaux de communication dans les villages du Maine, de Cramaux, Biennac, La Chassagne, Boischenu et l’Age.
- la possibilité de consulter le dossier de révision allégée en mairie (aux horaires d’ouverture au public).

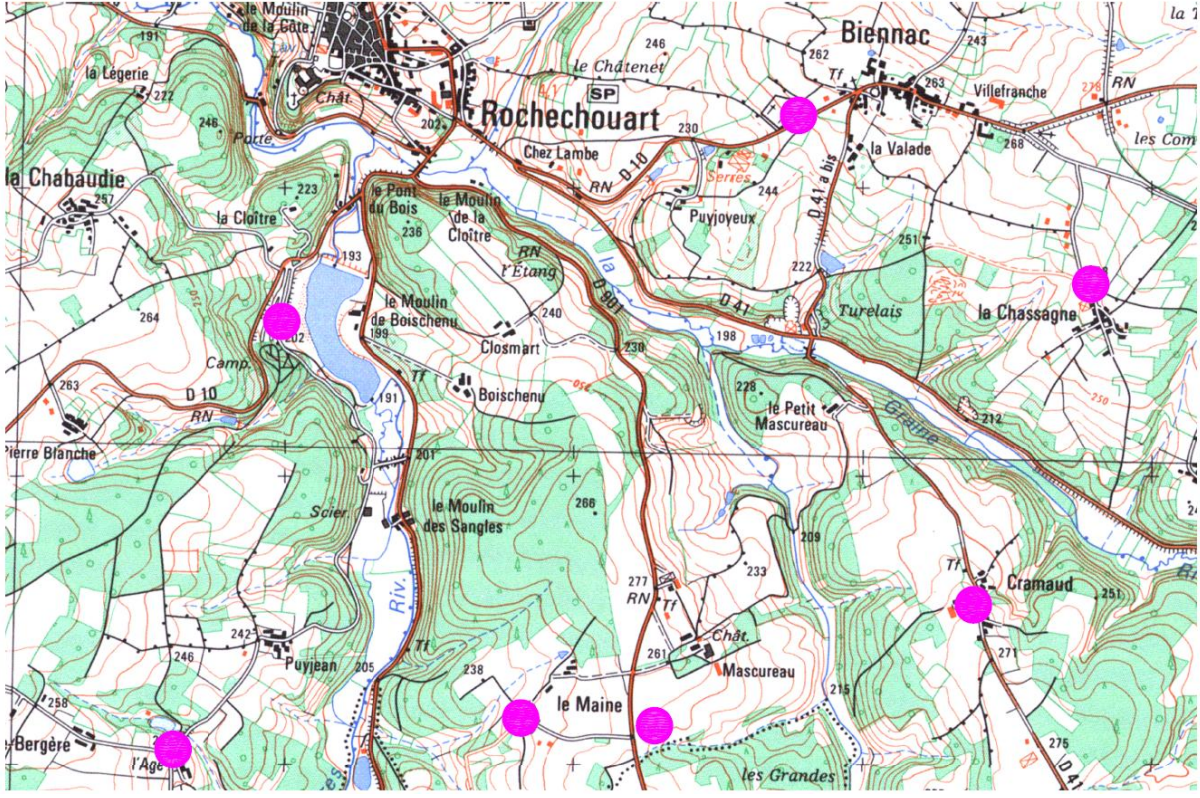


Fait à Saint Junien

Le

Pierre ALLARD

POINTS D'AVIS D'AFFICHAGE CONCERTATION RA n°7 DU PLU



Formulaire de consultation du public

Objet : Projet de révision allégée N°7 PLU de Rochechouart

Ce formulaire vous permet de donner votre avis sur le projet de révision allégée n° 7 du PLU de la commune de Rochechouart au titre de la consultation encadrée par le code de l'urbanisme.

NOM :

PRENOM :

Courriel :

Représentant d'un organisme :

Votre avis ou votre question

NB : Seront exclus les messages d'insulte ou de diffamation, les messages à caractère raciste ou incitant à la violence ou à la haine.

3 possibilités afin de donner votre avis :

- Dépôt de ce formulaire papier en mairie de Rochechouart (disponible aussi à l'accueil de la mairie)
- Envoi de ce formulaire papier par courrier au siège de la communauté de communes
CC POL, 1 Avenue Voltaire 87200 Saint-Junien
- Envoi de ce formulaire par mail à l'adresse suivante : jdepaix@pol-cdc.fr



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Maire de Rochechouart (Haute-Vienne), certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie la délibération n°2024/0912/05 prescrivant la révision allégée n°7 du plan local d’urbanisme et définissant les modalités de concertation pendant une durée d’un mois à compter du 17 novembre 2025.

En foi de quoi le présent certificat est établi pour faire valoir ce que de droit.

Rochechouart, le 17 février 2026

Le Maire,



Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Maire de Rochechouart (Haute-Vienne), certifie avoir fait afficher l’avis prescrivant la révision allégée n°7 du plan local d’urbanisme, pendant une durée de deux mois à compter du 17 novembre 2025, aux lieux suivants :

- en Mairie de Rochechouart,
- sur le site de la Ville de Rochechouart,
- sur divers points d’affichage dans un périmètre de 1 km autour du site.

En foi de quoi le présent certificat est établi pour faire valoir ce que de droit.

Rochechouart, le 17 février 2026

Le Maire,



Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

MAIRIE DE ROCHECHOUART - Place du Château - 87600 Rochechouart - 05.55.43.00.80 - mairie@rochechouart.com
www.rochechouart.com

